

Parking de la Mairie - Fouilles archéologiques - Reversement de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'opération de construction du parking de la Mairie, la Ville pourrait obtenir pour la partie fouilles archéologiques une subvention de l'État d'un montant de 731 063 F représentant 20 % d'une dépense subventionnable estimée à 3 655 314 F HT.

La Ville a également sollicité la participation financière de la Région et du Département.

Afin d'intégrer ces recettes dans le bilan financier de l'opération, il convient d'en prévoir le reversement à l'organisme financeur.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. décider le reversement des subventions obtenues à FLOBAIL, organisme financeur, dès encaissement, ce qui réduira d'autant les loyers ultérieurs de l'ouvrage,

2. autoriser M. le Député-Maire à signer s'il y a lieu l'avenant à la convention de financement initiale passée avec FLOBAIL, suite à ce reversement,

3. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des subventions accordées dès réception des décisions attributives, en dépenses au chapitre 970/691/86020.30300.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.